



EXPRIMEZ-VOUS!

CRAPAUD DE L'OUEST

Anaxyrus boreas

Le crapaud de l'Ouest doit-il rester sur la Liste des espèces en péril des TNO à titre d'espèce menacée?

Par « **espèce menacée** », on entend que le crapaud de l'Ouest est susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour inverser les facteurs de risque.

Le crapaud de l'Ouest a été initialement ajouté à la **Liste des espèces en péril des TNO** en 2016.



CRAPAUD DE L'OUEST

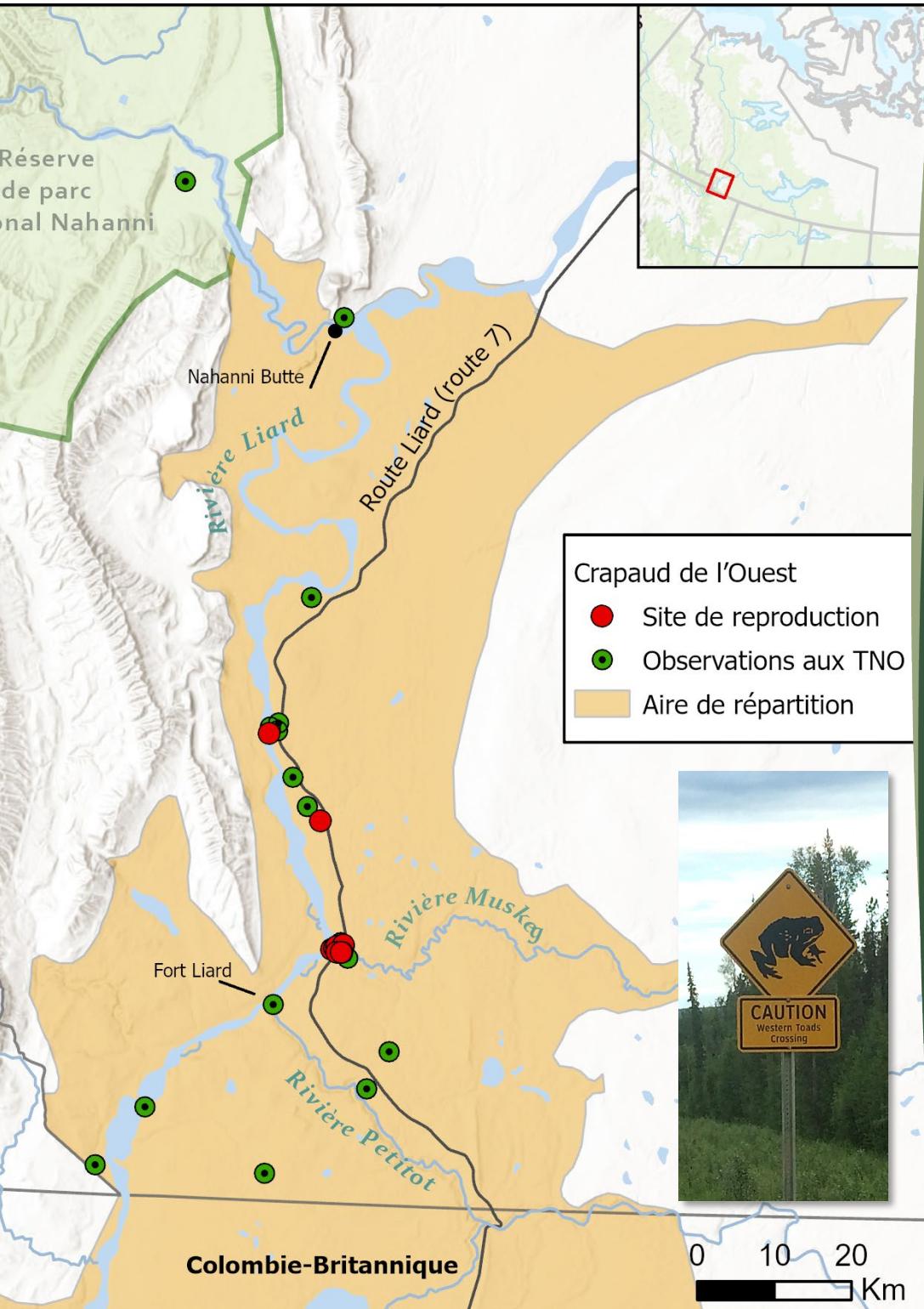
Le crapaud de l'Ouest est un crapaud de grande taille d'un vert brunâtre, dont le dos et les pattes sont parsemés de bosses; une rayure de couleur claire marque son dos. Aux TNO, on le trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition, soit dans le bassin de la rivière Liard.

Aux TNO, la grande menace qui pèse sur les crapauds de l'Ouest est la maladie. On a observé des cas de chytridiomycose (une maladie fongique) chez le crapaud de l'Ouest, et il existe des preuves de l'existence du ranavirus dans son aire de répartition aux TNO. L'éclosion d'une maladie pourrait nuire à la population du crapaud de l'Ouest, particulièrement si d'autres facteurs de stress ou menaces diminuent son immunité contre les maladies.

En 2025, le Comité sur les espèces en péril des TNO a classé le crapaud de l'Ouest comme espèce **menacée** aux TNO en raison de son aire de répartition limitée et de sa vulnérabilité aux menaces. Les crapauds de l'Ouest vivent longtemps et les femelles ne peuvent se reproduire qu'une seule fois au cours de leur vie, ce qui limite leur capacité à se remettre du déclin de leur population.

Le Comité sur les espèces en péril des TNO est un groupe indépendant d'experts qui possèdent des connaissances autochtones, communautaires et scientifiques sur les espèces et les habitats des TNO. Il évalue les espèces en fonction des meilleures informations disponibles et de critères biologiques objectifs.

Lisez le rapport d'évaluation et apprenez-en davantage sur les crapauds de l'Ouest :



RÉINSCRIPTION DU CRAPAUD DE L'OUEST

Achevé en 2017, le [Plan de gestion des amphibiens des TNO](#) sert d'outil de planification concret visant à maintenir la santé et la viabilité des populations d'espèces d'amphibiens dans l'ensemble de leur aire de répartition aux TNO. Si le crapaud de l'Ouest est réinscrit sur la Liste des espèces en péril comme espèce **menacée** aux TNO, ce plan continuera à guider les partenaires de cogestion sur la manière de favoriser la survie de l'espèce.

- Lire le [Rapport d'étape sur la gestion des amphibiens aux Territoires du Nord-Ouest \(2017-2021\)](#)
- Lire le [Plan de gestion des amphibiens des TNO](#)

NOUS VOULONS CONNAÎTRE VOTRE OPINION!

- Le crapaud de l'Ouest devrait-il rester sur la Liste des espèces en péril des TNO en tant qu'espèce **menacée**? Pourquoi, ou pourquoi pas?
- Depuis 2016, le crapaud de l'Ouest est classé comme espèce **menacée** aux TNO. Quelle incidence cette inscription a-t-elle eue sur votre collectivité? Est-ce que la réinscription du crapaud de l'Ouest sur la liste pour 10 ans aurait des répercussions positives ou négatives pour vous ou votre collectivité? Lesquelles?
- Selon vous, est-ce que des renseignements nouveaux ou manquants doivent être ajoutés au plus récent [Rapport de situation du crapaud de l'Ouest](#)? Si oui, veuillez nous indiquer où nous pouvons les trouver.

EXPRIMEZ-VOUS!

Répondez au sondage :

Scannez le code QR

Envoyez un courriel à SARA@gov.nt.ca

Appelez-nous sans frais au 1-855-783-4301



Pour en savoir plus sur le crapaud de l'Ouest et la Liste des espèces en péril des TNO :

www.nwtspeciesatrisk.ca/fr